

Le 4 décembre 2023

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et chef de la gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20^e étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0430

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 30 octobre 2023 et visant à obtenir :

« les dépenses réalisées au cours des années calendaires 2020, 2021 et 2022 pour chacun des postes de dépenses suivants :

1. Activités visant à améliorer la qualité et la fiabilité du service;
2. Activités d'entretien et de maintenance;
3. Activités liées aux services numériques (augmentation des besoins d'affaires, évolution technologique, etc.);
4. Services fournis par des entreprises externes (contrats avec des consultants, etc.);
5. Activités liées au rétablissement du service;
6. Activités liées à la maîtrise de la végétation;
7. Activités des filiales chargées de mettre en valeur les technologies et prestations issues des efforts de recherche-développement dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la gestion de la demande et des systèmes de stockage d'énergie. »

(Transcription intégrale)

Concernant les points 1, 2 et 5 de votre demande, nous ne détenons pas les renseignements tels que vous le demandez. En effet, la production de ces renseignements pour chacun des points nécessiterait de procéder à des calculs ou à la comparaison de données à partir de plusieurs documents ou systèmes. Suivant l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« Loi sur l'accès »), nous ne pouvons accéder spécifiquement à cette partie de votre demande. Toutefois, vous trouverez ci-contre le total des dépenses des activités liées à la maintenance des actifs de distribution, de transport et de production (excluant les activités liées à la maîtrise de la végétation-voir point 6).

	Dépenses (M\$)		
	2020	2021	2022
Maintenance totale	849	974	1 090
Distributeur	169	199	322
Transporteur	361	420	401
Producteur	319	355	368

Vous trouverez de l'information additionnelle sur ces charges d'exploitation dans nos rapports annuels accessibles sur notre site Web à l'adresse suivante: <https://www.hydroquebec.com/a-propos/publications-rapports/rapport-annuel.html> (par exemple : page 46 du rapport annuel de 2022).

En ce qui concerne le point 3 de votre demande, vous trouverez ci-contre les dépenses liées aux services numériques.

	Dépenses (M\$)
2020	818
2021	928
2022	1 036

En réponse au point 4 de votre demande, vous trouverez ci-contre les montants des services externes. Nous vous soulignons que ces montants incluent entre autres, des montants pour des services externes de végétation et pour les consultants informatiques.

	Dépenses (M\$)
2020	673
2021	762
2022	893

En ce qui a trait au point 6 de votre demande, vous trouverez ci-contre les dépenses des activités liées à la maîtrise de la végétation pour les actifs de distribution, de transport et de production.

	Dépenses (M\$)
2020	115
2021	143
2022	144

Enfin, nous vous informons que les filiales dont il est question au point 7 de votre demande (notamment les filiales suivantes : Hilo, Evlo et Cléo) relèvent davantage d'HQ IndusTech, un organisme distinct d'Hydro-Québec au niveau de la Loi sur l'accès. Toutefois, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels d'Hydro-Québec et d'Hydro-Québec IndusTech, une réponse commune vous est communiquée.

Or, après consultation auprès d'HQ IndusTech, nous vous informons que nous refusons de fournir ces renseignements. En effet, il s'avère que ces documents sont formés en substance de renseignements de nature commerciale et financière dont la divulgation pourrait notamment comporter des enjeux commerciaux et stratégiques au sens des articles 14, 21 à 24 la Loi sur l'accès. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à ce point de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.